

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, NICOT Karelle, LACROIX Régis, MORNICO Sonia et BONIN Philippe.

Absents excusés : MM. GRECO Corinne (pouvoir à BLASER Michel), GIRIE Isabelle (pouvoir à BERTHOLINO Michèle), LACROIX Arnaud et DAVID Julien.

Secrétaire de séance : Mme BERTHOLINO Michèle
Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Patrimoine foncier :
Acquisition d'une parcelle auprès de l'AAPPMA
Acquisition de terrains auprès du Conseil départemental du Jura
Le Conseil municipal accepte.

ORDRE DU JOUR

Patrimoine foncier

Acquisition d'une parcelle appartenant à l'AAPPMA

Monsieur le Maire présente le dossier. Après en avoir discuté, le Conseil municipal est favorable pour l'acquisition de cette parcelle, cadastrée AD n°53, d'une superficie de 4870 m² et propose le prix de 1500 €. Un courrier sera rédigé dans ce sens.

Acquisition de terrains auprès du Conseil départemental du Jura

Monsieur le Maire présente le dossier. Après en avoir discuté, le Conseil municipal est favorable pour l'acquisition de ces 5 parcelles, cadastrées :

- AI n°93, d'une superficie de 2727 m², au prix de 1500 €,
- AH n°190, d'une superficie de 4320 m², au prix de 520 €,
- AH n°196, d'une superficie de 4700 m², au prix de 1800 €,
- AH n°198, d'une superficie de 1290 m², au prix de 150 €,

Concernant la parcelle AI n°53, d'une superficie de 23528 m², proposée au prix de 13175,68 €, le Conseil municipal sollicite le Conseil départemental pour que le prix au m² soit identique à celui des autres parcelles mentionnées, c'est à dire entre 0.12 € et 0.25 €. Un courrier sera rédigé dans ce sens.

Urbanisme

Déclaration d'Intention d'Aliéner sur les parcelles cadastrées AB n° 83, 420, 221 et 222.

Monsieur le Maire présente le dossier. Philippe Bonin, partie prenante dans ce dossier, quitte l'assemblée et ne participe pas au vote. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

SIDEC du Jura

RVS - coffret vétuste - présentation du projet et validation de l'Avant-Projet Sommaire

Monsieur le Maire présente le projet consistant, dans le cadre du dossier Elum (maintenance de l'éclairage public) au remplacement d'un coffret vétuste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'Avant-Projet Sommaire pour un montant global de 1 636,57 €. Cette opération sera subventionnée à hauteur de 50% fixé par délibération du Conseil syndical du SIDEC du 24 novembre 2018) soit 818,29 €. Le solde à la charge de la commune sera de 818,29 €.

Gestion des bâtiments communaux

Location du préau de l'ancienne école – signature d'un bail précaire

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande de Laëtitia Puyraimond qui recherche, de manière temporaire, un local dans l'attente de la construction de sa future fromagerie. Après avoir analysé la situation, Monsieur le Maire propose de lui louer, par bail à titre précaire, le préau de l'ancienne école. L'assemblée, à l'unanimité, décide de lui louer à titre précaire le préau de l'ancienne école, pour une durée maximale de 6 mois à compter du 27 février 2019. Le loyer est fixé à la somme de 200 € par mois, auquel il convient d'ajouter les charges fixes afférentes à l'occupation (électricité, eau potable, TEOM et fioul domestique). Il autorise la signature du bail.

COMPTABILITE - FINANCES

Budgets LOTISSEMENT DU MONT DU CERF et COMMUNE DE MAISOD

Approbation des Comptes de Gestion 2018, vote des Comptes Administratifs 2018 et report des résultats sur les Budgets Primitifs 2019

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 du lotissement du Mont du Cerf

CA Lotissement MAISOD	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2018	0 €	0 €	0 €	0 €

Affectation du résultat :

Résultat 2018

Fonctionnement	0 €
Investissement	0 €

Rappel : Résultat de clôture 2017

Fonctionnement	+ 178 426,82 €
Investissement	- 34 855,30 €

Résultat de clôture 2018

Fonctionnement	+ 178 426,82 €
Investissement	- 34 855,30 €

Résultat global de clôture 2018

+ 143 571,52 €

Reports sur budget 2019 :

Report de l'excédent de fonctionnement en RF au 002 : 178 426,82 € (arrondis à 178 426 €)

Report du déficit d'investissement en DI au 001 : 34 855,30 € (arrondis à 34 856 €)

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'année 2018, vote le compte administratif 2018 du lotissement du Mont du Cerf et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2019.

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif 2018 de la commune.

CA COMMUNE MAISOD	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2018	201 369,55 €	235 786,13 €	165 314,58 €	165 496,69 €

Affectation du résultat :

Résultat 2018

Investissement	+ 182,11 €
Fonctionnement	+ 34 416,58 €

Rappel : Résultat de clôture 2017

Fonctionnement	+ 224 071,67 €
Part affectée à l'investissement	100 553,19 €
Soit	+ 123 518,48 €
Investissement	- 100 553,19 €

Résultat de clôture 2018

Investissement	- 100 371,08 €
Fonctionnement	+ 157 935,06 €
Résultat global de clôture 2018 :	+ 57 563,98 €

Reports sur budget 2018 :

Report du déficit d'investissement de 100 371,08 € (arrondis à 100 372 €) en DI au 001 et en RI au 1068

Report de l'excédent de fonctionnement en RF au 002 : + 57 563,98 € (arrondis à 57 563 €)

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'année 2018, vote le compte administratif 2018 de la commune et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2019.

Travaux en cours : Monsieur le Maire informe de l'avancement des dossiers.

Questions diverses :

Nettoyage de Printemps : L'opération aura lieu samedi 13 avril 2019. Rendez-vous devant le foyer communal à 9h. Vous êtes les bienvenus. Venez nombreux. Reporté en cas de pluie.

Fin de la séance : 22h30

Michel BLASER, Maire

